

Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES

② : 02.37.23.12.43 Courriel : <a href="maintenon@free.fr">ccler.maintenon@free.fr</a>
<a href="maintenon.com">Site Internet</a> : <a href="www.ccler-maintenon.com">www.ccler-maintenon.com</a>

# Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : SOPHROLOGIE		Animatrice : Valérie LAPEYRE		
Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin				
NOM :		Prénom :		
Adresse :				
Code Postal .	Ville			
	ance:			
<b>Téléphone</b> : Domicile				
TravailCourriel:				
TARIFS	Adhésion CCLER		35 €/an	
	Séance (à régulariser directemen	t à Mme Valérie LAPEYRE)	10 €/séance	
Cette fiche est à retourner au secrétariat avec votre règlement.  Droit à l'image				
Je soussigné(e)				
Demeurant				
Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.				
Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook. Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.				
Fait à				
Le				
« Lu et approuvé »				
Signature				



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES 

≅: 02.37.23.12.43 Courriel: ccler.maintenon@free.fr

Site Internet: www.ccler-maintenon.com

#### REGLEMENT INTERIEUR

# SOPHROLOGIE Année 2025-2026

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat).	<b>35</b> €/an
	*Par chèque à l'ordre du CCLER	
TARIFS		
	Cotisation Atelier	<b>10</b> €/séance
	*A régler auprès de l'animatrice	

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

## Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les séances.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

### Chaque adhérent est responsable:

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

#### La Présidente, Christine DUPRAT

×				
	mettre au secrétariat).			
Je soussigné(e)				
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CCLER (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation), concernant l'atelier Sophrologie pour l'année 2025-2026.				
Date :	Signature:			